

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 563 Subvention et avenant à la convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention signée avec l'association Halle Saint-Pierre et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention de fonctionnement passée avec l'association la Halle Saint-Pierre afin de lui attribuer le complément de la subvention 2011.

Article 2 : La subvention attribuée à l'association la Halle Saint-Pierre, dont le siège social est situé 2, rue Ronsard – 75018 Paris est fixée à 650.000 euros, soit un complément de 325.000 euros. D04953-19964
2011_02684

Article 3 : La dépense correspondante soit 325.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.